

- Règlement
- Politique
- Pratique de gestion

Approbation : Conseil des Commissaires  
Résolution : CC-2019-02-1902  
Responsable : Direction des ressources éducatives  
Date d'approbation : 5 février 2019  
Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2019  
Date prévue de révision : Décembre 2019  
Date d'annulation : Sans objet  
Date de l'avis public préalable : Sans objet  
Date de l'avis public d'adoption : Sans objet

**Liste des écrits de gestion remplacés :**

Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2018-2019 (RE-2018-12)

**Consultation(s) effectuée(s) :**

Comité de parents.

**Date des amendements :** Sans objet

Ce document a été rédigé en respectant les règles de la nouvelle orthographe de l'Office de la langue française.

## **PRÉSCOLAIRE - PRIMAIRE**

- 1- La Commission scolaire mettra en place des services pour les enfants de 4 ans dans certains milieux défavorisés reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et admissibles à cette mesure.
- 2- Toutes les écoles offriront l'enseignement préscolaire 5 ans si la clientèle reconnue est suffisante.
- 3- Toutes les écoles offriront l'enseignement primaire de la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle à la dernière année du 3<sup>e</sup> cycle, lorsque la clientèle le permet.
- 4- Toutefois, chacune des bâtisses suivantes formera une entité offrant l'ensemble des trois (3) cycles :
  - . de la Madone et de la Carrière;
  - . Sacré-Cœur et Notre-Dame-du-Saint-Sacrement de Ferme-Neuve;
  - . Sacré-Cœur de Mont-Saint-Michel et Sainte-Anne de Sainte-Anne-du-Lac;
  - . Saint-Jean-l'Évangéliste et Saint-Joachim de Mont-Laurier;
  - . Notre-Dame et Saint-François de Lac-des-Écorces;
  - . Saint-Gérard de Kiamika et Saint-Joseph de Val-Barrette.
- 5- Il y aura formation de groupes d'élèves HDAA dans cinq (5) milieux, soit : de la Madone et de la Carrière, Saint-Eugène, Jean-XXIII et du Méandre.

## **SECONDAIRE**

- 1- L'École du Méandre de Rivière-Rouge offrira l'enseignement secondaire I, II et III pour la clientèle du secteur de la Rouge.
- 2- L'École Polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier offrira l'enseignement secondaire I à V. Elle recevra les élèves du secteur de la Rouge pour secondaire IV et V et pour la formation axée sur l'emploi.
- 3- Il y aura formation de groupes d'élèves HDAA à l'École Polyvalente Saint-Joseph ainsi qu'à l'École du Méandre, si la clientèle le justifie.

## **PRIMAIRE - SECONDAIRE**

- 1- Toutes les écoles offriront les services particuliers et les services éducatifs complémentaires selon les besoins identifiés et les ressources disponibles.

<b>Programmes des services éducatifs complémentaires selon le nouveau régime pédagogique</b>	
<b>Programmes</b>	<b>Services</b>
1- Programme offrant des services de soutien qui visent à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"><li>. Psychologie.</li><li>. Psychoéducation.</li><li>. Éducation spécialisée.</li><li>. Orthopédagogie.</li><li>. Orthophonie.</li></ul>
2- Programme offrant des services de vie scolaire qui visent à contribuer au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école.	<ul style="list-style-type: none"><li>. Animation spirituelle et engagement communautaire.</li></ul>
3- Programme offrant des services d'aide à l'élève qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle, ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre.	<ul style="list-style-type: none"><li>. Information et orientation scolaires et professionnelles.</li></ul>
4- Programme offrant des services de promotion et de prévention qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.	<ul style="list-style-type: none"><li>. Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative.</li><li>. Éducation aux droits et aux responsabilités.</li><li>. Animation sur les plans sportif, culturel et social.</li><li>. Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.</li><li>. Santé et de services sociaux.</li></ul>